



POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ DES FOURNISSEURS ET LA PARTICIPATION LOCALE

INTRODUCTION

TransCanada contribue au bien-être social et économique des collectivités situées près des lieux où elle exerce ses activités ou qui peuvent être touchées par celles-ci. Nous nous efforçons d'offrir à un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers qualifiés, à l'échelle locale, des occasions de profiter de nos projets et de nos activités. Ceci est essentiel pour garantir la confiance du public, là où nous exerçons des activités de construction et d'exploitation. Cette façon de faire nous avantage également sur le plan concurrentiel, nous positionnant comme leader pour la diversité des fournisseurs et la participation locale du secteur des infrastructures énergétiques, en Amérique du Nord.

OBJECTIF ET PORTÉE

Les activités d'investissement et les activités opérationnelles menées par TransCanada procurent des avantages socioéconomiques aux collectivités dans lesquelles la Société est présente. Une importante quantité de biens, de matériaux et de services est nécessaire pour mener à terme les projets d'infrastructure énergétique, notamment ceux concernant les pipelines, la production d'énergie et le stockage de gaz.

Nous pensons que les occasions offertes doivent favoriser la participation accrue d'un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers qualifiés, à l'échelle locale. Certains programmes de TransCanada appuient ces avantages éventuels, notamment le Programme de contrats pour les autochtones, le Programme d'investissements communautaires et le Programme sur la diversité des fournisseurs et la participation locale.

La politique (la « Politique ») offre un cadre destiné à favoriser les débouchés offerts à un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers qualifiés, à l'échelle locale et leur participation aux projets et aux activités de la Société. La Politique



vient renforcer notre engagement à l'égard de la création d'un héritage durable dans les collectivités où nous vivons et travaillons.

Cette Politique s'adresse à tout le personnel (employés à temps plein et à temps partiel, employés contractuels et entrepreneurs) de TransCanada Corporation et de ses filiales en propriété exclusive, au Canada, aux États-Unis et au Mexique, ci-après dénommées la « Société ».

DÉFINITIONS

Particulier (éventail diversifié) renvoie à une personne qui appartient au moins à un des groupes suivants : Autochtones (Canada); minorités (É.-U.); peuples autochtones (Mexique); minorités visibles (Canada); femmes; particuliers/personnes handicapés; anciens combattants (É.-U. – comprend les invalidités liées au service).

Fournisseur (éventail diversifié) renvoie à une entreprise qui offre des biens, des matériaux ou des services et qui est détenue, en tout ou en partie, par un particulier (ou des particuliers) appartenant au moins à un des groupes suivants : Autochtones, y compris les bandes (Canada); minorités, y compris les tribus (É.-U.); peuples autochtones (Mexique); minorités visibles (Canada); femmes; anciens combattants (É.-U. – comprend les invalidités liées au service).

Éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux fait référence à des fournisseurs diversifiés, à des particuliers diversifiés, à des fournisseurs locaux et à des particuliers locaux.

Particulier local renvoie à une personne qui a une relation substantielle ou un lien avec les collectivités qui se situent à proximité de nos activités et chantiers de construction ou qui risquent d'en subir les répercussions. Ceci peut inclure les collectivités se trouvant à proximité immédiate de nos chantiers de construction ainsi que, plus largement, la municipalité, le comté ou le district régional; la définition est établie en fonction des caractéristiques socioéconomiques de la région et varie selon chaque projet ou activité.



La spécification exacte du terme « local » sera déterminée au cas par cas (en fonction du projet), dans le cadre du processus d'engagement des parties prenantes.

Fournisseur local renvoie à une entreprise qui offre des biens, des matériaux ou des services et qui est détenue, en tout ou en partie, par un particulier (ou des particuliers) qui a (ont) une relation substantielle ou un lien avec les collectivités qui se situent à proximité de nos activités et chantiers de construction ou qui risquent d'en subir les répercussions. Ceci peut inclure les collectivités se trouvant à proximité immédiate de nos chantiers de construction ainsi que, plus largement, la municipalité, le comté ou le district régional; la définition est établie en fonction des caractéristiques socioéconomiques de la région et varie selon chaque projet ou activité. La spécification exacte du terme « local » sera déterminée au cas par cas (en fonction du projet), dans le cadre du processus d'engagement des parties prenantes.

Signalement fait de bonne foi renvoie à un signalement transparent, honnête, juste et raisonnable fait sans intention de nuire ou arrière-pensée.

Diversité des fournisseurs s'entend d'un processus opérationnel proactif et stratégique destiné à offrir à un éventail de fournisseurs et de particuliers qualifiés une chance égale de faire partie des fournisseurs et des entrepreneurs des grandes sociétés.

POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

TransCanada aidera un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux à se prévaloir des occasions associées aux projets et aux activités de la Société en :

- Encourageant un processus d'identification, de qualification d'emploi et de passation de contrats destiné à un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux, durant le processus de gestion du cycle de vie des fournisseurs;
- Élaborant et mettant en œuvre les politiques, processus, systèmes et outils qui favorisent la participation accrue d'un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers qualifiés et locaux;



- Cernant et communiquant les occasions viables de contrats et d'approvisionnement pour lesquelles un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers qualifiés et locaux peut concurrencer;
- Soutenant des investissements communautaires ciblés qui contribuent à la mise en place d'un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux;
- Concevant, exécutant et appuyant des programmes d'éducation et de formation qui contribuent au perfectionnement des compétences, connaissances et capacités d'un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux;
- Faisant le suivi du rendement de la Société quant à la participation d'un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux aux occasions offertes par l'entreprise et en communiquant régulièrement les résultats à l'interne et à l'externe.

RESPONSABILITÉS

Les services suivants sont indispensables pour permettre à la Société de tenir son engagement au titre des débouchés socioéconomiques offerts à un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux

Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement doit fournir les outils et les processus requis pour mettre en œuvre cette Politique s'appliquant spécifiquement aux contrats et à l'approvisionnement. Les projets majeurs s'appuieront également sur les ressources de la chaîne d'approvisionnement pour effectuer le suivi et la communication des données, conformément à la présente Politique.

Projets majeurs

Les Projets majeurs doivent fournir les exigences propres au projet en ce qui concerne la main-d'œuvre, les services et les matériaux et collaborer avec les services suivants, pour mettre en œuvre cette politique : chaîne d'approvisionnement, relations avec les collectivités, relations avec les Autochtones et les populations tribales, investissements communautaires et équipes responsables des communications.



Dans le cadre des Projets majeurs qui s'appliquent, le Programme sur la diversité des fournisseurs et la participation locale doit: soutenir l'élaboration de stratégies, d'outils et de processus afin de garantir qu'un éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux profitent des occasions de contrats et d'approvisionnement; contribuer au suivi et à la communication des données sur l'éventail diversifié de fournisseurs et de particuliers locaux; cerner les possibilités de développement des capacités et contrôler l'amélioration continue du Programme sur la diversité des fournisseurs et la participation locale.

Collectivité et durabilité

Dans le contexte de l'engagement continu des parties prenantes, les relations avec les collectivités et les relations avec les Autochtones et les populations tribales doivent défendre et mettre en œuvre cette Politique, dans les collectivités situées à proximité de nos projets et activités, notamment en désignant un éventail diversifié de fournisseurs et de personnes qualifiés, à l'échelle locale.

CONFORMITÉ

Le personnel doit respecter tous les aspects de la présente politique et encourager les autres à faire de même. Il incombe au personnel de signaler sans délai les infractions présumées ou réelles à cette politique, aux lois en vigueur ou toute autre préoccupation, par l'intermédiaire des voies de communication existantes afin que les problèmes puissent faire l'objet d'une enquête, d'un traitement et d'une gestion efficaces. Les membres du personnel qui ne se conforment pas à la présente politique, ou qui permettent, en connaissance de cause, aux employés sous leur supervision de ne pas s'y conformer pourront faire l'objet de mesures disciplinaires appropriées, conformément aux politiques et procédures de la Société. Veuillez consulter le site Web des politiques d'entreprise de TransCanada pour obtenir de plus amples renseignements.

ABSENCE DE REPRÉSAILLES

Nous soutenons le personnel et l'encourageons à signaler les incidents présumés liés au non-respect des lois, règlements et autorisations en vigueur ainsi que les risques, les risques éventuels et les incidents associés à la santé, la sécurité ou l'environnement et les incidents évités de justesse. Nous examinons très



sérieusement tous les rapports fournis, faisons enquête pour cerner les faits et améliorons nos pratiques et procédures si la situation le justifie. Nous protégerons tous les employés qui font un rapport de bonne foi. Le signalement fait de bonne foi est conçu en vue de retirer la protection aux employés qui font intentionnellement des signalements trompeurs ou malveillants ou qui tentent, en faisant un signalement, de ne pas assumer leur propre négligence ou leur inconduite volontaire. Nous garantissons que le personnel qui signalera de bonne foi ce type d'incidents ne fera l'objet d'aucune mesure disciplinaire ou représailles. Les rapports peuvent être communiqués à la direction, à un coordonnateur de la conformité ou, de façon anonyme, à la ligne d'assistance en matière d'éthique.

RÉFÉRENCES ET LIENS

- [Questions et commentaires](#)
- Politiques de relations avec les autochtones
- CPMS Manage External Project Stakeholders
- Engagement Des Parties Prenantes Déclaration D'Engagement